

La Représentation permanente de la République de Türkiye auprès de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI) présente ses compliments au Fonds de Solidarité Islamique (FSI) et, se référant à sa note verbale n° OIC/ISF/EX-3/2026/002 datée du 1^{er} janvier 2026, a l'honneur de communiquer ce qui suit :

Conformément à la Loi turque sur la faillite ainsi qu'à l'arrêt de la Cour de cassation de la République de Türkiye, les créances pécuniaires étrangères détenues auprès de Bank Asya ont été converties en livres turques et inscrites à l'actif de la faillite. De même, les intérêts légaux ont été calculés jusqu'à la date de paiement du principal.

À cet égard, il a été établi que la créance sukuk du FSI d'un montant de 15.000.000,00 de dollars américains équivaut à 45.859.500,00 livres turques, selon le taux de change du 22 juillet 2016. En y ajoutant les intérêts légaux calculés à ce jour, le montant total de la créance s'élève à environ 90.000.000,00 livres turques. Il est prévu que Bank Asya commence à honorer ses obligations au titre de ladite opération de sukuk à compter du mois de mars 2026.

La Représentation permanente de la République de Türkiye auprès de l'OCI saisit cette occasion pour renouveler au Fonds de Solidarité Islamique les assurances de sa haute considération.

Fonds de Solidarité Islamique

Djeddah

Rapport détaillé sur l'investissement dans les sukuk de la Banque Asya Katilim

- Les Sukuk de la Banque Asya (Tier-2 sukuk ASYAKA) a été émis le 28 mars 2013, avec une date d'échéance au 28 mars 2023. La Banque Islamique de Développement (au nom du Fonds de Solidarité Islamique de l'OCI) a participé avec un investissement de **10 millions** de dollars US.
- Dès l'annonce du retrait de la licence de la Banque Asya par les autorités turques pour des raisons non commerciales, la direction de la BID a mis en œuvre tous les moyens possibles pour obtenir la totalité de son investissement dans les Sukuk, y compris des communications directes avec les ministres compétents de la Turquie et leur a suggéré plusieurs options pour régler l'affaire et récupérer les montants investis dans les Sukuk Asya Katilim.
- Entre-temps, la Banque Asya Katilim a été déclarée en faillite en novembre 2017 par le gouvernement de la République de Turquie.
- En janvier 2018, un cabinet d'avocats local d'Istanbul, Paksoy Ortak Avukat Buroso ("Paksoy"), a été désigné par la BID - l'un des plus grands cabinets spécialisés de la République de Turquie - pour représenter la BID dans le cadre des services de contentieux concernant les Sukuk Tier 2 de la Banque Asya. La demande d'enregistrement de la créance de la BID a été déposée par Paksoy auprès de l'Administration des faillites le 17 mai 2018. Cependant, l'Administration des faillites a rejeté la demande de la BID et a déclaré dans son raisonnement que les prétendues créances n'étaient qu'un prêt subordonné.
- Le 3 décembre 2020, le département juridique de la BID a déposé le recours devant le Troisième Tribunal Administratif d'Istanbul. Par la suite, la Cour turque des litiges juridictionnels a rendu un jugement spécifique à l'affaire Banque Asya et a décidé que les créances de la faillite de Banque Asya devaient être entendues par les tribunaux civils.
- Paksoy a ensuite déposé l'affaire le 8 février 2021 devant le tribunal civil, i.e. le 1^{er} Tribunal de Commerce d'Istanbul. L'audience préliminaire devant le 1^{er} Tribunal de Commerce d'Istanbul s'est tenue le 30 septembre 2021.
- En mai 2023, la BID a été informé que l'affaire était toujours en attente d'une date d'audience. Nous avons également été informés que l'examen en appel prend habituellement environ 18 mois. Par conséquent, nous attendons toujours qu'une date d'audience soit fixée, et comme l'affaire n'est qu'en phase préliminaire, nous ne pouvons pas faire de prédiction précise quant à la décision éventuelle du tribunal.

- Veuillez noter qu'après la faillite d'Asya Katilim Bank, toutes ses dettes ont été transférées au Fonds d'assurance des dépôts d'épargne (SDIF). Conformément à la loi turque sur les faillites, le SDIF est tenu de payer les créances (quelle que soit la devise de base) en livres turques, selon le taux de change en vigueur à la date du retrait de l'autorisation.
- Les avocats de la Banque assurent également un suivi régulier avec les greffiers, qui nous ont informés que l'issue de l'appel devrait prendre au moins une année supplémentaire en raison de la charge de travail de la Cour régionale d'appel.
- **Selon les dernières évolutions**, le conseiller juridique externe, cabinet d'avocats Paksoy, nous a informés que des réclamations déposées par d'autres détenteurs de sukuk, similairement à celle de la BID, sont toujours en cours d'examen devant la Cour régionale d'appel. Le Département juridique assure un suivi régulier de l'état de la procédure avec les greffiers de la cour, lesquels ont indiqué que l'examen du recours pourrait prendre au moins entre un et deux ans, en raison de la charge de travail. Il est prévu qu'un verdict soit rendu au cours de l'année 2026, à savoir qu'aucune audience n'est tenue actuellement au niveau de la Cour régionale d'appel.
- Dans le cadre des efforts déployés par la haute direction de la BID, le Président de la Banque s'est entretenu avec le Ministre des Finances de la République de Türkiye, en marge des réunions de la Banque mondiale et du FMI tenues à Washington en octobre 2025. À cette occasion, Son Excellence a souligné l'importance de parvenir à un règlement à l'amiable de l'affaire de la Banque Asya, en s'appuyant sur la solidité des relations unissant la République de Türkiye à la Banque islamique de développement et à l'Organisation de la coopération islamique, et ce de manière à contribuer au soutien de l'économie turque et à renforcer la participation de la BID dans divers projets de développement en Türkiye.
- À la lumière de ces développements, la direction de la BID estime nécessaire d'attendre les résultats des efforts actuellement déployés par les autorités compétentes de la République de Türkiye avant d'adresser la lettre proposée à S.E le Président de la République de Türkiye, afin de l'informer de l'ensemble des efforts en cours visant à traiter cette affaire.

Directeur du Département de la Trésorerie

M. Mohammad Sharaf